



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter

APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France - 75573 PARIS cedex 12 (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



Les ascenseurs pourraient devenir obligatoires dès le 3e étage, au lieu du 4e, dans les nouveaux immeubles.

Selon le gouvernement, cela pourrait doubler le nombre de logements neufs accessibles aux handicapés.

Aujourd'hui, l'installation d'un ascenseur est obligatoire à partir d'un bâtiment de quatre étages. Le gouvernement envisage de le rendre obligatoire dès le 3e étage. Selon la Secrétaire d'État aux handicapés, Sophie Cluzel, modifier cette réglementation devrait permettre de *doubler le nombre de logements neufs supplémentaires réellement accessibles*.

Cela va-t-il calmer la colère des personnes handicapées ?

Une mesure que les associations réclamaient depuis longtemps et qui intervient après une polémique ces dernières semaines sur une modification des règles de construction.

La loi Elan prévoit la réduction de 100% à 10% de logements neufs accessibles aux personnes handicapées.

La mesure concernant les ascenseurs reste encore en négociation. Elle devrait bénéficier aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées.